# Débat sur la politique industrielle européenne

Si j'ai souhaité intervenir dans ce débat relatif à la politique industrielle européenne, Monsieur le Président, Madame la Ministre, Chers Collègues, c'est afin d'aborder le sujet de l'industrie pharmaceutique ; ou plus précisément, comme le montre le récent rapport sénatorial auquel j'ai pu participer, celui de la dépendance en principes actifs de l'Europe pour la fabrication des médicaments. Il en découle une pénurie pour notre continent qui se fait de plus en plus prégnante, représente un danger pour les malades et met en jeu notre sécurité sanitaire. Cette pénurie est en constante progression en France et en Europe depuis plusieurs années. Elle est passée de 44 signalements de rupture de stock en 2008 à plus de 530 au 1er janvier 2019. Elle est d'une durée moyenne de 14 semaines.

Les chaines de production pharmaceutique font, de façon générale, face à d'importantes problématiques telles que les difficultés d'approvisionnement en matières premières, par concentration des sites de production en principes actifs en Inde, Chine et Asie du Sud Est. Par ailleurs, les professionnels sont confrontés en Europe à une augmentation des coûts de production, parallèlement à des prix de vente de plus en plus contraints, les incitant à externaliser leurs outils de production européens vers des pays à main d'œuvre disponible, de bas coût et aux normes moindres. En 2018, l'Inde et la Chine concentraient 61% des sites et 80%

des fabricants de substances actives des médicaments disponibles en Europe étaient situés en dehors de l'Union, contre 20% il y a 30 ans.

Il y a donc là une inquiétante perte d'indépendance sanitaire et l'urgence de mettre en place une véritable stratégie industrielle de relocalisation européenne de fabrication des principes actifs. L'Europe doit unir ses forces, recréer les conditions d'une production de proximité et d'une filière « chimie » forte, afin de redémarrer la fabrication des médicaments d'intérêt vital à risque de rupture, actuellement importés et dont la livraison est irrégulière. Cela est d'autant plus important que certains sites français comme, par exemple, celui de Saint Genis Laval dans le Rhône, sont menacés.

Les sites de production chimique et pharmaceutique sont, vous le voyez, un secteur particulier auquel il est nécessaire d'appliquer des dérogations en contrepartie d'engagements, bien sûr.

Je voudrais donc savoir Madame la Ministre quelle est l'ambition du Gouvernement pour une véritable stratégie pharmaceutique industrielle européenne ?